



Déclaration liminaire de la FSU

CSAA de Mayotte du 22 juin

Emmanuel Macron avait promis 10 % d'augmentation pour tout le monde, sans contreparties en janvier 2023. Les promesses ne sont pas tenues : ce ne sera pas janvier mais septembre, et ce ne sera ni 10 % pour tout le monde, ni 10 % en moyenne mais 5,5 % en moyenne, soit moins que l'inflation. La revalorisation inédite est donc celle qui va continuer à faire perdre du pouvoir d'achat à une majorité des personnels. C'est un choix politique. Ainsi, nous notons que la loi de programmation militaire prévoit, elle, de consacrer 413 milliards d'€ à la défense nationale. Cette décision est révélatrice des priorités politiques de ce gouvernement qui fait le choix de ne pas financer à hauteur des besoins la Santé, l'Education, la transition écologique, l'égalité professionnelle femmes /hommes, les salaires et l'ensemble des solidarités publiques. Ainsi, dans notre secteur, les 1,9 milliards pour la partie socle de la revalorisation des enseignants sont insuffisants au regard du déclasserement salarial et de la crise d'attractivité que subit notre métier. Pour augmenter tout le monde de 10 %, il aurait fallu 3,6 milliards.

La FSU dénonce également la non-revalorisation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et réaffirme que l'augmentation de la valeur du point d'indice annoncée il y a quelques jours est nettement insuffisante au regard ne serait-ce que de l'inflation subie. Entre 2010 et 2022 la valeur du point d'indice a augmenté de moins de 5 % quand l'inflation, elle, augmentait de près de 20%. Cette situation crée une tension permanente, notamment pour les débuts de carrières des catégories C et B dont un nombre croissant d'échelons sont englobés par le SMIC à chacune de ses revalorisations en application des garanties du Code du Travail. Il en résulte un tassement inadmissible des grilles créé par la politique menée qui se borne au seul relèvement de l'indice minimum de traitement et à l'entêtement gouvernemental à refuser de revaloriser la valeur du point d'indice de manière conséquente et de distribuer des points d'indice sur l'ensemble de la grille.

Ce ne sont pas les annonces du ministre de la transformation et de la fonction publique qui vont venir résoudre les problématiques de salaires et de carrière dans la fonction publique et à l'éducation nationale. Dans un contexte d'inflation de 5,1%, l'ensemble des agents verra le point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficiera d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires, la moyenne d'augmentation sera de 2,5%. Ces mesures sont très insuffisantes.

Dans notre ministère, le choix prioritaire a été celui de l'indemnitaire pour les personnels enseignants. Ces mesures indemnitaires sont une provocation, a fortiori dans le contexte d'une mobilisation d'ampleur pour une retraite digne, puisqu'elles ne sont pas comptabilisées dans le calcul des pensions de retraites. D'autre part, la superposition de mesures indemnitaires aboutit notamment à un aplatissement de carrière du 2 au 7ème échelon : sur 11 ans de carrière, 195 euros d'augmentation, soit environ 35 euros par échelon. Est-ce cela votre définition du choc d'attractivité ?

Quant à Mayotte, il est un temps de faire un bilan sur les mesures d'attractivité prises en 2018 suite au mouvement social. Il faut d'abord se souvenir du refus de l'envoyé du gouvernement pour l'éducation de prendre des mesures indemnitaires, paradoxe saisissant par rapport à ce qui vient d'être fait. Quel est le résultat des mesures 2018 qu'on peut résumer ainsi :

- 1000 points à partir de 2024 pour la mutation sur toute académie et la mise en place d'un capes Mayotte.
- Ces mesures ont-elles entraîné un bouleversement en matière d'attractivité ?
- La FSU s'interroge alors qu'il faut toujours comme en 2018 une armée de précaires pour subvenir aux besoins en enseignement (plus de 50 % dans le second degré et plus de 25 % dans le premier degré, pire qu'en 2018) ... Et qu'en sera-t-il de à la rentrée 2024 quand les premiers collègues pouvant bénéficier des 1000 points les feront valoir pour quitter le département ?

La FSU a des propositions qu'il faudrait peut-être essayer sauf si vous êtes satisfait d'une situation où année après année, il reste des postes à pourvoir et des élèves sans enseignants. Et les mesures que nous attendons il faudrait les prendre avant la fin de l'année pour qu'elles aient un effet sur le mouvement interacadémique.

La pression du mouvement social et des organisations syndicales a obligé le ministère à envisager une revalorisation de tous les personnels enseignants par le doublement de l'ISOE/ISAE et à envisager des mesures pour les fins de carrière : elles étaient une nécessité mais elles seront vite insuffisantes et il faudra envisager de garantir la classe exceptionnelle pour toutes et tous comme la hors classe.

La fin de l'année approche et avec elle, l'heure des premiers bilans. Et quels que soient les sujets, une ligne directrice se dégage dans la politique ministérielle : se défausser sur les personnels sommés d'assumer les défaillances de l'État.

Qui est en défaut dans le remplacement des enseignants absents ? Le ministère veut faire peser cette responsabilité sur les enseignants. Il affiche partout le nombre d'heures non assurées sans rien distinguer : absences de longue durée, absences de courte durée, absences pour raisons institutionnelles ...

En instrumentalisant ces chiffres, le gouvernement entretient le cliché du professeur absent, habile et néanmoins inadmissible moyen de rendre les personnels responsables d'une carence de l'État. Le nombre d'heures non assuré le plus important relève bien de décisions budgétaires et politiques répétitives pour diminuer le nombre de postes offerts dans les différents concours de l'éducation nationale, même dans ceux où le vivier existe.

Les suppressions de postes par milliers, dans le premier comme dans le second degré, l'absence de revalorisation digne de ce nom ne permettent plus d'assurer la continuité du service public d'Éducation ! Dès le début d'année, des élèves ne bénéficient pas de toutes leurs heures d'enseignement. Dans ce contexte, le remplacement de courte durée ne sera qu'une rustine pour un système bien mal en point. Encore plus quand se confirme la tromperie présidentielle : les absences des professeurs ne seront pas systématiquement remplacées à la rentrée : le ministre a reconnu lui-même que ce ne serait qu'à l'automne, et ce ne sera pas du poste pour poste, et cela pourra même être des élèves devant une capsule numérique !

Et qu'en est-il du remplacement dans le premier degré ? Le ministère se garde bien d'en parler, c'est sans doute parce qu'il n'y aura pas de recrutements supplémentaires à la rentrée dans le premier degré. Cela n'a pas l'air d'inquiéter le ministre qui affirme que dans les écoles primaires, "ce n'est pas grave, les élèves sont accueillis". Alors oui les enseignants répartissent les élèves de leurs collègues absents non remplacés dans le fond de leur classe, oui ça désorganise toute l'école et non, il n'y a pas de continuité du service public ces jours-là parce que ce n'est pas possible d'organiser les apprentissages dans ces conditions !

Plutôt que ce bricolage institutionnel, investir dans le service public de l'éducation nationale devrait être une priorité absolue, c'est de l'avenir de notre jeunesse dont il s'agit.

En tout cas, la FSU Mayotte demande la présentation du bilan social de l'Académie et s'insurge contre l'affirmation du Recteur tenue lors du CENAM concernant les enseignant.es absent.es sans déclaration.

Puisqu'il est question du pacte, arrêtons-nous un instant sur la situation dans les écoles et établissements. Ordre, contre ordre, absence de consignes claires, pression sur les personnels malgré tout, on se croirait revenu aux plus grandes heures du précédent quinquennat pendant la période Covid. Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ? Ici, vous nous annoncez un suivi des heures effectuées dans les briques quantifiables, dans les écoles et établissements, on entend « ce n'est pas grave si vous ne faites pas les 18h ou 24h ». Ici, on entend que les IMP existent toujours, dans les établissements, on entend qu'elles ne permettent plus de rémunérer les référents existants ! Localement on indique aux collègues du 1^{er} degré qu'ils et elles ne peuvent pas faire plus de 2 missions ... Et nous ne disposons toujours pas des dotations pacte par académie... Et que dire des annonces faites sur le pacte en LP après avoir démenti pendant plusieurs semaines, nouveau revirement : le pacte serait devenu sécable au prétexte que le ministère du travail, au travers de Carole Grandjean, aurait « entendu » les recteurs ? Mais de qui se moque- on ? Des PLP et des OS véritablement représentatives des personnels directement

impactés ? La question va au-delà de qui pilote l'EN ? Mais peut se résumer aussi par : l'EN a-t-elle vendu voire bradé les LP au ministère du travail ?

Au-delà de la mise en place précipitée du pacte, la logique de celui-ci est en train de faire dysfonctionner les équipes pédagogiques et éducatives. Besoin de collectif, le pacte induit de la concurrence. Besoin de stabilité, de projections, le pacte induit du flou et de l'incertitude. Besoin de financement pour les projets, tout devient prétexte à l'innovation pédagogique (végétalisation des écoles et établissements, médiation animale, voyage scolaire etc) pour faire passer une des briques du pacte, sans considération pour les projets existants. A vouloir appliquer à tout prix une commande présidentielle hors sol, qui ne répond en rien aux besoins de l'École et des personnels, vous mettez sous tension tout notre système éducatif. La FSU réaffirme son opposition au pacte, exige son abandon et le versement des sommes consacrées dans la partie socle.

Nous avons une vision presque globale des résultats du CRPE puisqu'il ne manque plus que les chiffres de Mayotte (nous avons d'ailleurs noté une baisse importante, surprenante et inquiétante d'admissibles), c'est donc plus de 1530 postes que nous perdons tous concours confondus. Et ce n'est pas les concours supplémentaires de Créteil et Versailles qui vont combler ces pertes. Le choc d'attractivité n'aura donc pas encore lieu cette année. Par ailleurs, alors que des listes complémentaires existent dans la majorité des académies, certaines sont pourtant en train de recruter des contractuels : Limoges, Aix Marseille, Lyon, Nice, Normandie ... Nous vous demandons de donner l'autorisation et d'inciter les recteurs et rectrices à ouvrir la liste complémentaire. Nous vous rappelons qu'il avait fallu attendre septembre l'année dernière pour que les collègues sur cette liste soient enfin appelés.

Cette fin d'année est particulièrement éprouvante pour nos collègues : course contre la montre pour finir les programmes, explosions de certains élèves mettant à mal l'ensemble de l'école, gestion des désillusions des élèves face à la machine à broyer qu'est ParcoursSup, interrogations sur le sens de cette fin d'année où le troisième trimestre a ressemblé au grand vide dans les LGT (et ce n'est pas en raison d'une démobilisation des enseignants quoi qu'en disent le co-pilote du comité de suivi de la réforme du bac/lycée).

Et voilà que le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État à la jeunesse et au SNU ont présenté le jeudi 15 juin, l'organisation du SNU pour l'année 2023-2024. Sur proposition d'enseignants ou d'équipes pédagogiques, intégrée dans le pacte, des classes s'engageront sur une année scolaire dans un projet intégrant le séjour de cohésion de 12 jours sur temps scolaire. Une fois encore, le gouvernement avance sans écouter les organisations syndicales qui, toutes, réaffirment l'absurdité d'un SNU sur temps scolaire. Nos élèves ont besoin d'École, pas de SNU. Pour la FSU, cette opération politique est un bien mauvais coup porté au service public d'Éducation dont le rôle émancipateur, creuset de la construction des citoyen.es de demain est affaibli au profit d'un gadget politique présidentiel aux allures de gaspillage d'argent public, près de 2 milliards en cas de généralisation.

Combien de mesures depuis le début de cette année scolaire auront fait l'unanimité des organisations syndicales représentatives des personnels contre elles ? Nous redisons ici que l'école et les élèves ont besoin de personnels en nombre suffisant formés et mieux rémunérés. La réforme engagée dans la voie professionnelle est clairement à l'opposé des besoins exprimés par les personnels, les familles et les entreprises de proximité qui accueillent nos élèves en stage et qui parfois les embauchent. C'est une réforme idéologique, structurelle et managériale. Combien de temps allez-vous laisser le ministère du travail piloter une réforme scolaire dont l'objectif est d'affaiblir l'avenir scolaire et professionnels d'1/3 de la jeunesse lycéenne ? Combien de temps allez-vous être complice sans réagir de ce saccage organisé qui va faire basculer les établissements scolaires que sont nos LP en centre d'insertion professionnel ?

Par ailleurs, vous avez évoqué avant-hier au CENAM, votre projet de création d'un d'institut de la formation professionnelle à Mayotte. Pouvez-vous nous détailler les modalités ?

L'égalité salariale est une demande sociale forte. Nous savons que le pacte risque de les aggraver voire de les faire exploser. La FSU vous demande d'avoir un calendrier précis sur les plans d'actions le plus rapidement possible. Vous vous y êtes engagé la semaine dernière donc nous attendons une date ? Nous réitérons notre demande : le premier GT en juin doit être sur l'axe 3 qui prétend tendre vers l'égalité salariale, nous rappelons notre opposition à la transposition de l'index égalité dans l'EN.

Malgré le passage en force du gouvernement, la FSU Mayotte continue à dénoncer la réforme injuste et brutale des retraites qui accroît les inégalités salariales, les inégalités sociales, les inégalités entre les hommes et les femmes, qui va nous obliger à travailler deux ans de plus, 64ans.

La FSU Mayotte continue également à exiger

- Le maintien de la bonification outremer,
- L'application à toutes et tous de l'Indemnité Temporaire de Retraite,
- La revalorisation de la carrière des anciens agents de l'Ex-fonction publique locale de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale de services (AGS) ;
- L'indexation des salaires à 53%,
- L'application du droit commun sur les minimas sociaux etc ;
- L'IRCANTEC pour les contractuels de Mayotte

La FSU Mayotte rappelle également les engagements du précédent Recteur sur le ticket restaurant, la prime spécifique pour les enseignants à Mayotte afin de favoriser l'attractivité et la stabilisation des personnels.

La FSU dénonce plus que jamais, le pacte, la contractualisation du métier d'enseignant et exige en revanche un investissement massif dans l'éducation (plus de professeurs, plus de personnels administratifs, plus d'AED, plus d'AESH, plus de psyEN, plus de personnel d'encadrement, plus de CPE...), la baisse des effectifs dans les classes, plus de constructions scolaires.

La crise de l'eau traverse Mayotte depuis des mois et des mois et la situation continue de s'aggraver. Monsieur le recteur nous a précisé en F3SCT qu'à la rentrée, les coupures d'eau auront lieu en nocturne. Sur les 33 établissements du secondaire, 31 seraient raccordés à un réseau prioritaire (sans coupure d'eau comme les pompiers ou le CHM).

Les deux établissements non raccordés (collège de M'Gombani et de Passamainty) seraient dotés de cuves permettant l'alimentation des toilettes. Pour le lavage des mains du gel hydro alcoolique serait présent, la représentante du SNICS-FSU a rappelé que le gel doit être utilisé sur des mains propres.

Au total 1000 cuves ont été commandées.

Pour le recteur la seule inquiétude serait qu'il n'y ait pas d'eau deux jours d'affilé. Il affirme qu'il n'y aura pas de coupures diurnes ce qui laissent les représentants du personnel sceptiques comme la suite des déclarations sur une petite musique que nous connaissons déjà bien : « c'est la priorité du préfet que tous les enfants puissent aller à l'école donc d'éviter les fermetures diurnes ». En cas de coupures d'eau, les cuves ont vocation à prendre le relais mais pas pour la consommation d'eau ni même pour se laver les mains, uniquement pour les toilettes ! la cuve permet de tenir une journée puis « fermeture ».

Alors au moins deux questions se posent :

- Comment alimenter les cuves en eau alors que nous errons précisément en pénurie ?
- Comment les élèves vont-ils se laver les mains ?

Sur le risque de développement d'épidémies, la réponse est « mobilisation » des infirmières scolaires ». La FSU ne se contentera pas de cette réponse : Nous avons le sentiment que la gravité de la situation est sous-estimée !